

Image not found or type unknown



Indemnisation des prujidices

Par **GETBRA**, le **03/11/2009** à **18:11**

Bonjour,
Le barème de la cour d'appel de Bordeaux ,établi en juin 2008 pour calculer approximativement la valeur de notre I.P.P ou D.F.P ou A.I.P.P.(Incapacité Permanente Partielle;Déficit Fonctionnel Permanent ;Atteinte à l'Intégrité Physique et Psychique)des accidents de la route est il pareil que celui des accidents domestiques ?
Je vous remerci d'avance .